

**COMMUNE D'ESTEZARGUES**



**RAPPORT SUR LE PRIX ET  
LA QUALITE DU SERVICE  
(RPQS)**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIQUE**

**EXERCICE 2023**

---

# Table des matières

---

## **Caractéristiques techniques du service public de l'assainissement collectif ... 3**

- ❖ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE..... 3
- ❖ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE..... 3
- ❖ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE ..... 3
- ❖ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE..... 3
- ❖ NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
- ❖ VOLUMES FACTURES ..... 4
- ❖ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE ..... 5
- ❖ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES ..... 6

## **Tarification et recettes du service public d'assainissement collectif ..... 9**

- ❖ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR..... 9
- ❖ FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....10
- ❖ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....10
- ❖ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (y compris redevance de modernisation).....11
- ❖ RECETTES D'EXPLOITATION .....12

## **Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif ..... 13**

- ❖ TRAVAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES.....13
- ❖ CONFORMITE DE LA COLLECTE .....13
- ❖ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....13
- ❖ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION .....13
- ❖ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES .....13
- ❖ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....14

## **Financement Des investigations du service de l'assainissement collectif ..... 16**

- ❖ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....16
  - Travaux réalisés par la Commune .....17
- ❖ PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ENGAGES .....17
- ❖ ETAT DE LA DETTE.....17

## **Prix global de l'assainissement ..... 18**

- ❖ ENTITES .....18
- ❖ TARIFS 2022.....18

# Caractéristiques techniques du service public de l'assainissement collectif

## ❖ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

Elle n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

## ❖ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La population desservie est d'environ **276 abonnés** pour **605** habitants.

## ❖ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **SAUR FRANCE** en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Ce contrat a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Suite à un appel d'offre pour le renouvellement du contrat de DSP, la société **SAUR FRANCE** a été attributaire et notifiée le 9 décembre 2022, pour une durée de 10 ans.

## ❖ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société **SAUR FRANCE** sont les suivantes :

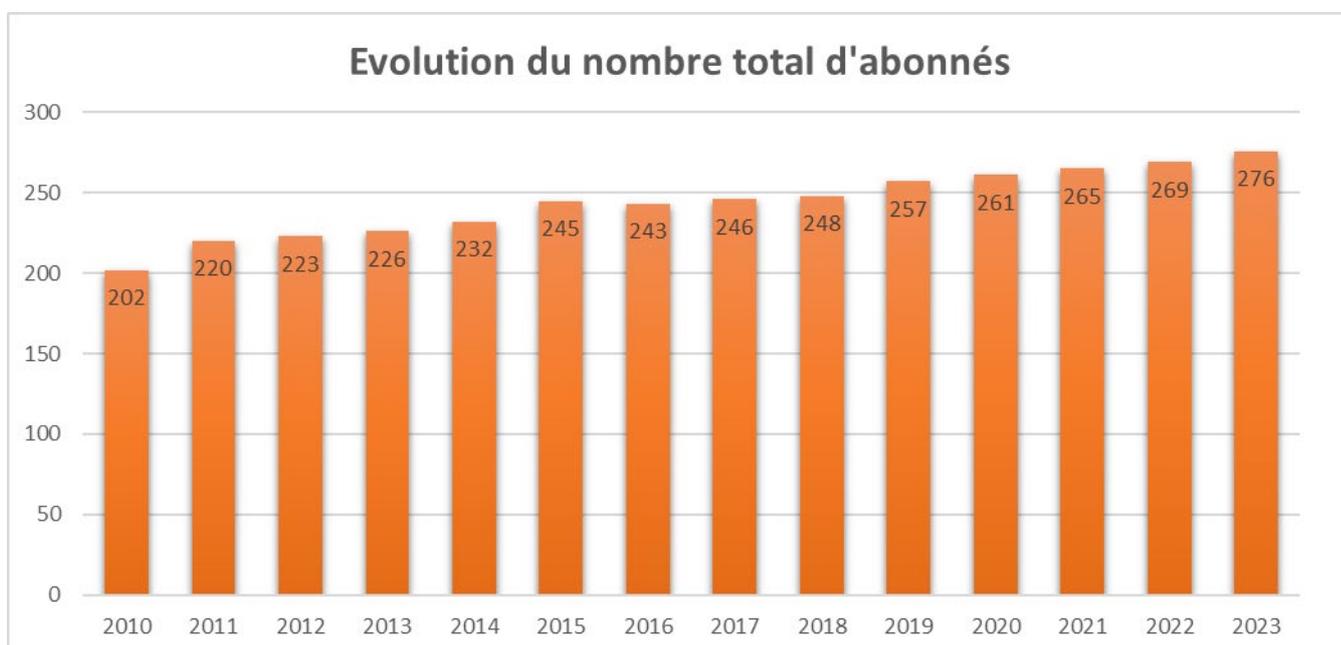
<b>Gestion du service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application du règlement du service,</li> <li>- Fonctionnement, surveillance et entretien des installations</li> </ul>
<b>Gestion des abonnés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des usagers,</li> <li>- Traitement des doléances client</li> </ul>
<b>Mise en service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement complet</li> </ul>
<b>Entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'ensemble des ouvrages</li> </ul>
<b>Renouvellement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des branchements, des clôtures,</li> <li>- Des collecteurs &lt;6m,</li> <li>- Des équipements électriques et électromécaniques</li> <li>- Des installations de télésurveillance</li> </ul>
<b>Prestations particulières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Curage hydrodynamique</li> <li>- Traitement des boues</li> </ul>

La **COMMUNE** prend en charge le renouvellement : de la voirie, des collecteurs, du génie civil.

### ❖ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements	269	276	2,54%

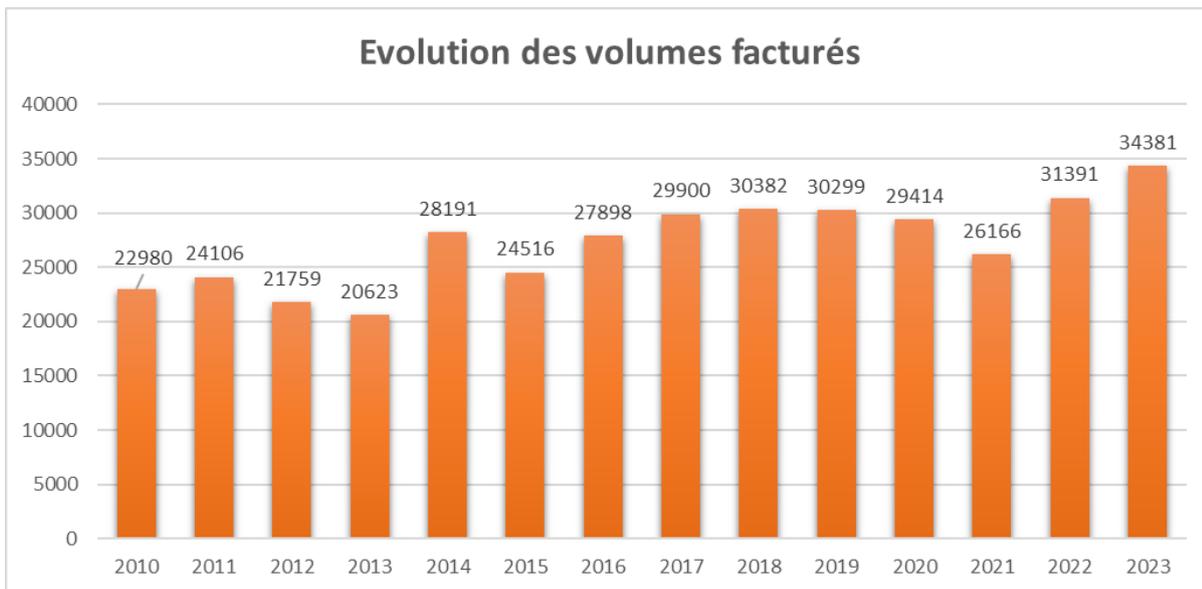
### Evolution du nombre total d'abonnés depuis 2010



### ❖ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés (m³)	2022	2023	Variation
- aux abonnés domestiques	31 391	34 381	8,70%
- aux abonnés non domestiques	0	0	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>31 391</b>	<b>34 381</b>	<b>8,70%</b>

**Evolution du volume facturé depuis 2010**

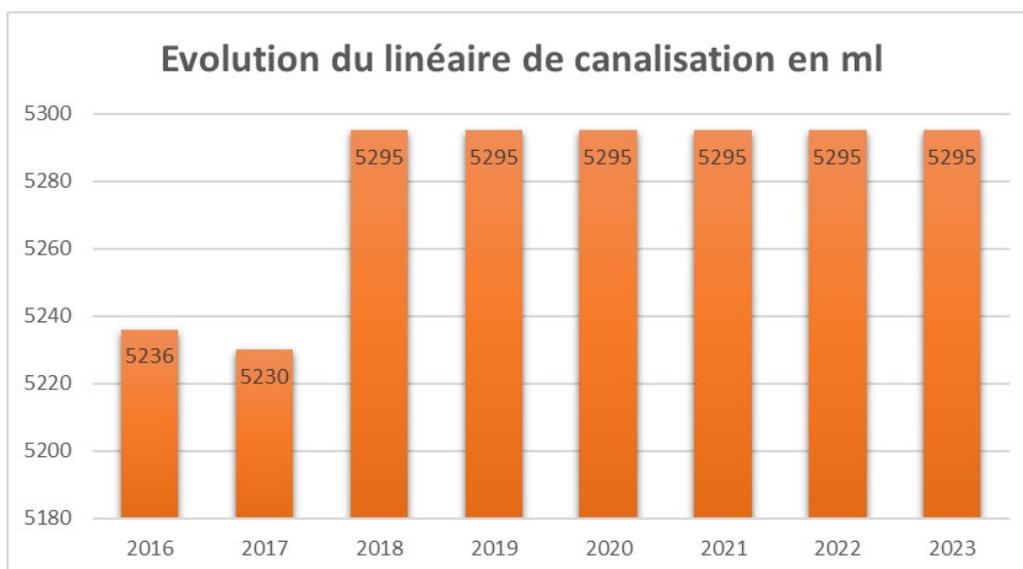


**❖ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE**

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire (ml)	2022	2023	Variation
Réseau séparatif	5295	5295	0,00%

**Evolution du linéaire de canalisation depuis 2016**



## ❖ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

**Depuis le 06/11/2019 (date de réception), une nouvelle station d'épuration est en service, dont les données générales sont :**

- Type de station : **biodisques + filtres plantés de roseaux**
- Commune d'implantation : ESTEZARGUES
- Capacité nominale : **800** Équivalent habitant
- La population raccordée à la station d'épuration est de : **589** habitants

### **Capacités nominales d'épuration**

- **STEP 800 EH :**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	48 kg/j	96 kg/j	72 kg/j	8 kg/j	126.4 m³/j

### **Prescriptions de rejet**

Arrêté national : 21 juillet 2015

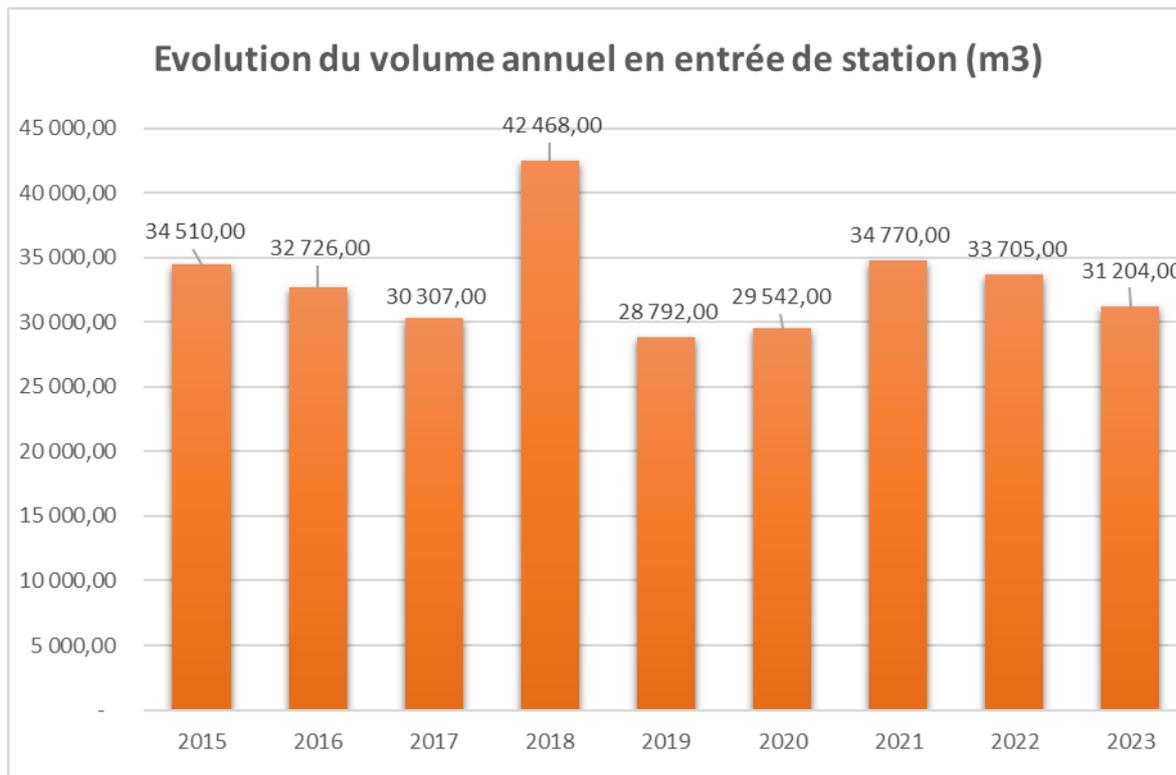
Paramètre :	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	35	60
DCO	200	60
MES	35	50
NKj	40	70

- **STEP 800 EH :**

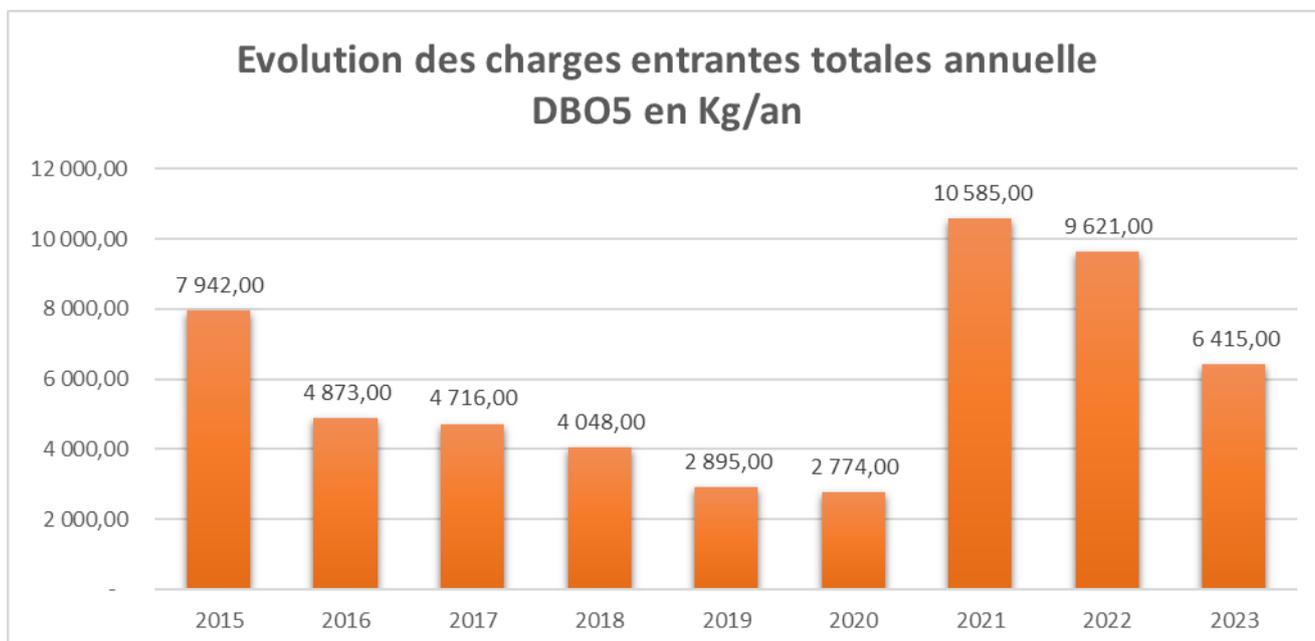
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Rascasse

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	19	ou	95
DCO	1	190	ou	75
MES	1	28	ou	95
NKj	--	--	ou	--

- *Volumes entrant dans le système de traitement*



- *Evolution des charges reçues en DBO5*



*La charge de DBO5 reçue en 2023 était de 29,05 g/j par habitant.*

- *Volume des charges reçues et rendement*

Désignations	DBO5	DCO	MES	NKj
Charges brutes moyennes de substances polluantes collectées	17,58 Kg/j	42,09 Kg/j	29,81 Kg/j	5,38 Kg/j
<b>Rendement de la station d'épuration</b>	<b>96,25%</b>	<b>92,23%</b>	<b>98,46%</b>	<b>97,40%</b>

**Quantité de sous-produits issues de cet ouvrage (Kg)**

	2022	2023	Variation
Refus dégrillage évacué vers décharge agréée	115	115	0,00 %

# Tarification et recettes du service public d'assainissement collectif

## ❖ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixés les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
29/12/2006	Choix du délégataire et approbation du marché
29/12/2006	Revalorisation du montant de la redevance d'assainissement à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2007
13/12/2007	Revalorisation du montant de la taxe de raccordement à l'égout, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008
13/02/2008	Application de la taxe de raccordement à l'égout par logement
10/05/2011	Revalorisation du montant de la redevance d'assainissement à compter du 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
27/08/2013	Revalorisation du montant de la redevance d'assainissement à compter du 1 <sup>er</sup> semestre 2014
03/12/2014	Revalorisation du montant de la redevance d'assainissement à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
09/12/2022	Choix du délégataire et renouvellement du contrat de DSP

Les tarifs concernant la part de la société **SAUR FRANCE** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,0528 par rapport aux tarifs de base.**

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujetti à la TVA.

### ❖ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2022 :

- Les frais d'accès au service (Participation à l'assainissement Collectif) :
  - L'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

### ❖ PRIX DU SERVICE DE L'ASAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### **Redevance de modernisation des réseaux de collecte**

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2023	1 <sup>er</sup> janvier 2024	Variation
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1600	0,1600	0,1600	0,00 %

❖ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** (y compris redevance de modernisation)

**Evolution du tarif de l'assainissement collectif**

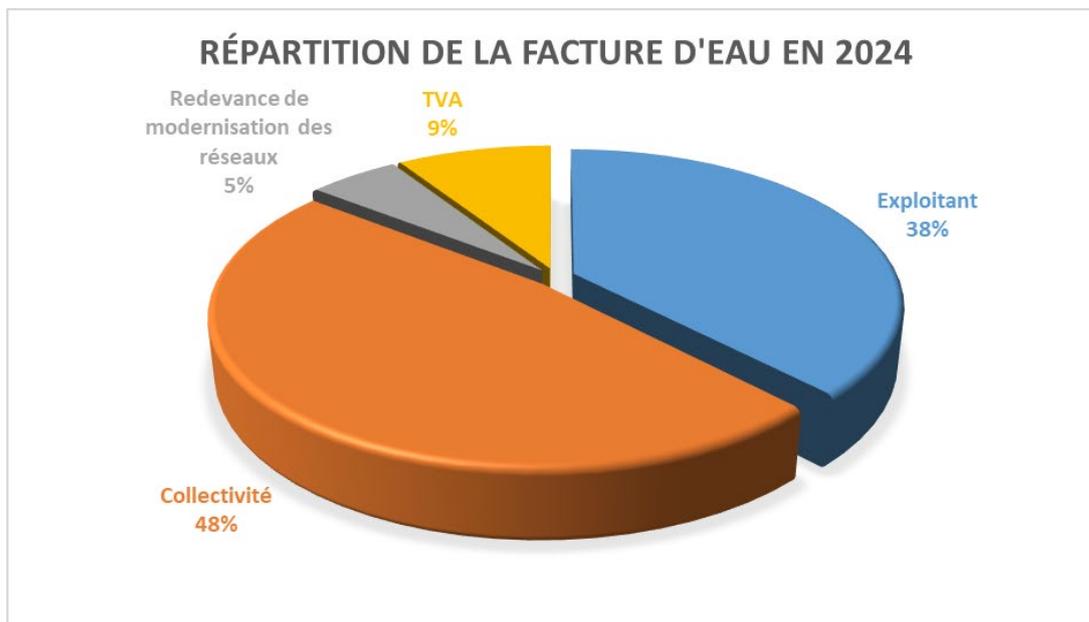
	Désignations	01-janv-23	01-janv-24	Variation
<b>Exploitant</b>				
Part fixe en €/HT/ an	Abonnement ordinaire	45,00 €	47,38 €	5,02%
Part proportionnelle en €/HT/ an	Le mètre cube	0,7042 €	0,7410 €	4,97%
<b>Collectivité</b>				
Part fixe en €/HT/ an	Abonnement ordinaire	10,00 €	10,00 €	0,00%
Part proportionnelle en €/HT/ an	Le mètre cube	1,350 €	1,350 €	0,00%
<b>Redevance et taxes</b>	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €	0,00%
	TVA	10,00%	10,00%	0,00%

**Composante de la facture d'un usager de 120 m3**

Désignations	01-janv-23	01-janv-24	Variation	Variation Exploitant + Collectivité
Exploitant	129,50 €	136,30 €	5,25%	<b>2,12%</b>
Collectivité	172,00 €	172,00 €	0,00%	
Redevance de modernisation des réseaux	19,20 €	19,20 €	0,00%	
TVA	32,07 €	32,75 €	2,12%	
<b>TTC</b>	<b>352,77 €</b>	<b>360,25 €</b>	<b>2,12%</b>	

**Répartition au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Répartition pour une facture type de 120m3.

**❖ RECETTES D'EXPLOITATION****Recettes de la Collectivité**

	2023	2024	Variation
Redevances eaux usées domestiques	2 690,00 €	2 760,00 €	2,60%
Total recettes de vente d'eau	42 377,85 €	46 414,35 €	9,53%
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00%
Frais de contrôle	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total des recettes</b>	<b>45 067,85 €</b>	<b>49 174,35 €</b>	<b>9,11%</b>

**Recettes de l'Exploitant**

	2023	2024	Variation
Redevances eaux usées domestiques	12 105,00 €	13 076,88 €	8,03%
Recettes de vente d'eau	22 105,54 €	25 476,32 €	15,25%
Total recettes de vente d'eau	34 210,54 €	38 553,20 €	12,69%
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00%
Frais de contrôle	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total des recettes</b>	<b>34 210,54 €</b>	<b>38 553,20 €</b>	<b>12,69%</b>

# Indicateurs de performance du service d'assainissement collectif

## ❖ TRAVAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales.

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Désignation	2022	2023	Variation
Taux de desserte	95%	95%	0.00%

## ❖ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## ❖ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

### *Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## ❖ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

### *Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 juillet 2015*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

## ❖ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

## ❖ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points	Points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	<b>5</b>
<b>TOTAL PARTIE A</b>		<b>15</b>	
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	<b>oui</b>	
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	<b>oui</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres <b>Valeur = 5 270 ml soit 99,53 %</b>	15 points	<b>15</b>
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose <b>Valeur = 5 295 ml soit 100 %</b>	15 points	<b>15</b>
<b>TOTAL PARTIE B</b>		<b>30</b>	
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	<b>10</b>
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	<b>10</b>
<b>TOTAL PARTIE C</b>		<b>70</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>115</b>	

# Financement Des investigations du service de l'assainissement collectif

## ❖ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

INTERVENTIONS D'EXPLOITATION		
Désignations	Valeurs	Date de réalisation des travaux
Hydrocurage préventif	1 713,00 ml	2023
Passage caméra	25,00 ml	2023
Débouchage	5 unités	2023
Casses sur conduite et/ou branchements	0,00 unités	2023
INTERVENTIONS DE MAINTENANCE		
Désignations	Valeurs	Date de réalisation des travaux
<b>Entretien niveau 2</b> : opérations de maintenance préventive et / ou corrective de complexité moyenne (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).	0 unités	2023
<b>Contrôles réglementaires</b> : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel : * Installations électriques * Systèmes de levage * Ballons anti-béliers	2 unités	2023
RENOUVELLEMENT REALISE EN COMPTE		
Désignations	Valeurs	Date de réalisation des travaux
---	0 U	2023

**Travaux réalisés par la Commune**

Objet des travaux	Montants des travaux	Subventions accordées
RAS		
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	

**❖ PRESENTATION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ENGAGES**

Le programme de travaux engagés en 2024 sur le réseau d'assainissement des eaux usées est :

Objet des travaux	Montants des travaux	Subventions accordées
<b>Rue de la Fontaine</b> - travaux de réhabilitation pour suppression des eaux parasites	100 925,50 €	* 40% CD30 * 40% Agence de l'Eau
<b>Rue Basse Carrière</b> - travaux de réhabilitation pour suppression des eaux parasites	138 090,00 €	* 40% CD30 * 40% Agence de l'Eau
<b>TOTAL</b>	<b>239 015,50 €</b>	

**❖ ETAT DE LA DETTE**

Objet des travaux	2023
<b>STATION EPURATION</b> Remboursement au cours de l'exercice Montant du prêt : 250 000,00 € Capital restant dû au 01/01/2023 : <b>230 693,85 €</b>	<b>6 673,64 €</b>
<b>RESEAUX</b> Remboursement au cours de l'exercice Montant du prêt : 100 000,00 € Capital restant dû au 01/01/2023 : <b>58 303,75 €</b>	<b>6 622,07 €</b>
<b>STATION EPURATION</b> Remboursement au cours de l'exercice Montant du prêt : 40 000,00 € Capital restant dû au 01/01/2023 : <b>37 933,71 €</b>	<b>4 185,72 €</b>
<b>STATION EPURATION</b> Remboursement au cours de l'exercice Montant du prêt : 250 000,00 € Capital restant dû au 01/01/2023 : <b>250 000,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>267 481,43 €</b>

## Prix global de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

### ❖ ENTITES

<b>Eau potable</b> 	Collectivité : <b>SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PLATEAU DE SIGNARGUES</b> Affermage du 01/02/2020 avec la société <b>SAUR FRANCE</b> , Tarif domestique : Communes du Syndicat
<b>Assainissement collectif</b> 	Collectivité : <b>ESTEZARGUES</b> Affermage du 01/01/2023 avec la société <b>SAUR FRANCE</b> , Tarif domestique : Commune entière

### ❖ TARIFS 2024

	Désignations	01-janv-23	01-janv-24	Pour une consommation de 120 m3	Pour une consommation de 120 m3
<b>Exploitant</b>				2023	2024
Part fixe en €/HT/ an	Abonnement ordinaire	45,00 €	47,38 €	45,00 €	47,38 €
Part proportionnelle en €/HT/ an	Le mètre cube	0,7042 €	0,7410 €	84,50 €	88,92 €
<b>Collectivité</b>					
Part fixe en €/HT/ an	Abonnement ordinaire	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Part proportionnelle en €/HT/ an	Le mètre cube	1,35 €	1,35 €	162,00 €	162,00 €
<b>Redevance et taxes</b>	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
	TVA	10,00%	10,00%	32,07 €	32,75 €
	<b>TOTAL pour 120 m3</b>			<b>352,77 €</b>	<b>360,25 €</b>
	<b>Soit €/m3</b>			<b>2,94 €</b>	<b>3,00 €</b>



Rx Ingénierie  
ASSISTANCE à MAITRE D'OUVRAGE